



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

journée nationale de la Résistance

Question écrite n° 19336

Texte de la question

M. Claude Birraux attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat aux anciens combattants sur les préoccupations de l'Association nationale des anciens combattants de la résistance, comité départemental de la Haute-Savoie. Cette association a en effet lancé une vaste campagne nationale afin que soit reconnue comme journée nationale de la résistance le 27 mai. Cette association considère en effet que le 27 mai 1943 a été un tournant décisif pour la France occupée. Il lui demande donc de bien vouloir lui faire connaître ses intentions à ce sujet.

Texte de la réponse

La transmission de la mémoire de la Résistance est un des axes majeurs de la politique de la mémoire que le secrétaire d'Etat aux anciens combattants entend conduire. Il est, en effet, important que le message de courage et de civisme légué par le général de Gaulle et par les résistants soit conservé, puis connu et compris des jeunes générations. Il s'agit d'un impératif républicain auquel le Gouvernement entend veiller tout particulièrement. Plusieurs actions seront poursuivies ou engagées à cette fin. Le soutien apporté à la Fondation de la Résistance est une des illustrations importantes de cette volonté. L'augmentation de sa dotation et l'attribution de nouveaux locaux doivent lui permettre d'accomplir sa mission dans les meilleures conditions. Des initiatives tournées directement vers les jeunes doivent aussi être prises. S'agissant de l'institution d'une journée de la Résistance, cette suggestion, qui mérite une grande attention, suppose, au préalable, un accord de l'ensemble des associations concernées. Toutefois, le secrétaire d'Etat tient à préciser qu'à l'occasion de la réunion du Haut Conseil de la mémoire combattante, le Président de la République a tenu à marquer avec force le soixantième anniversaire de la réunion du Conseil national de la Résistance, le 27 mai 1943, en présidant ce jour une cérémonie à Paris. Par ailleurs, cette année sera marquée par un programme commémoratif particulièrement dense, avec le soixantième anniversaire des événements de l'année 1943, année de la libération des premiers territoires jalonnée d'étapes déterminantes dans l'histoire de la Résistance.

Données clés

Auteur : [M. Claude Birraux](#)

Circonscription : Haute-Savoie (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 19336

Rubrique : Cérémonies publiques et fêtes légales

Ministère interrogé : anciens combattants

Ministère attributaire : anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 juin 2003, page 4172

Réponse publiée le : 28 juillet 2003, page 6021